

minimax

BCB

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE



06.10.26

BINCHE CHIMAY BINCHE



AVEC LE SOUTIEN DE

Binche.



LIVRE DE ROUTE 2026

GROUPE **WANTY**



INFRASTRUCTURE



DÉCONSTRUCTION



BÂTIMENT



ÉLECTRICITÉ



EAU



INDUSTRIE
& CIRCULARITÉ

Partenaire des plus belles émotions sportives



www.wanty.eu

TABLE DES MATIERES

Editorial	4-5
Palmarès Hommes et Dames	6
Organisation et numéros de contact	7
Implantation de l'organisation	8-9
Implantation de l'organisation départ Dames	10-11
Implantation de la Grand Place de Binche	12-13
Course Dames	14-21
Circuit Local	22-23
Course Hommes	24-31
Nos partenaires	32-40

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

EDITORIAL BINCHE

Binche continue de s'afficher fièrement comme une ville de vélo au fil des années.

Si notre ville a eu la chance d'accueillir des compétitions prestigieuses comme le Tour de France et les Championnats de Belgique (course en ligne et contre-la-montre) ou la Flèche wallonne, nous pouvons aussi nous réjouir d'accueillir sur nos pavés binchois, une course annuelle de niveau international, classée UCI Europe Tour 1.1. : Binche-Chimay-Binche !

La dernière édition s'est déroulée sous la direction de Ludwig De Winter qui a succédé, avec brio, à Jean-Luc Vandenbroucke. Ludwig est un enfant du pays, passionné par sa ville et le monde du vélo qu'il a connu en tant que coureur professionnel. Il peut désormais mettre son expérience au service de Binche-Chimay-Binche pour sa 16e édition.

Binche-Chimay-Binche existe aussi grâce au savoir-faire et à la passion de toute une ville, grâce également à l'engagement des nombreux bénévoles et des services communaux qui contribuent à la réussite de cette course depuis de si nombreuses années.

Nous vous accueillerons avec grand plaisir le mardi 6 octobre pour assister à Binche-Chimay-Binche, cette épreuve internationale réservée aux femmes et hommes élites.

Binche-Chimay-Binche est une belle épreuve sportive, une fête populaire, une formidable vitrine et surtout un moment de partage et de convivialité dont Binche a le secret !



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

EDITORIAL CHIMAY



BINCHE-CHIMAY-BINCHE : UNE COURSE QUI SE VIT

Il est des images qui restent parfois davantage que les classements ou les résultats.

Lors de l'édition 2025 de Binche-Chimay-Binche, l'une d'entre elles m'a particulièrement marqué : celle des enfants de nos écoles rassemblés dans le centre de Chimay pour applaudir le passage des pelotons féminin et masculin. Des centaines de jeunes au bord de la route, des encouragements, des sourires et, pour certains peut-être, la découverte d'un sport qu'ils auront ensuite envie de pratiquer.

Car une grande course cycliste ne se mesure pas uniquement à la qualité de son plateau ou au nom inscrit au palmarès. Elle se mesure aussi aux émotions qu'elle suscite et aux souvenirs qu'elle laisse derrière elle.

C'est aussi pour cela que la Ville de Chimay est fière d'être, année après année, pleinement associée à Binche-Chimay-Binche.

Au fil du temps, cette épreuve a acquis une place particulière dans le paysage cycliste et dans le calendrier sportif de notre région. Son histoire, la qualité de son organisation, le professionnalisme des équipes qui la font vivre et le niveau remarquable des coureuses et coureurs présents chaque année en ont fait un rendez-vous attendu tant par les passionnés que par le grand public.

En 2026, nous voulons encore renforcer ce lien entre la course et la ville.

La grande nouveauté sera particulièrement visible lors de l'épreuve féminine puisque les coureuses effectueront deux boucles dans le centre de Chimay. Il ne s'agira donc plus seulement de voir le peloton s'élancer depuis notre Grand-Place : le public chimacien aura cette année l'occasion de profiter davantage du spectacle et de voir les championnes évoluer à plusieurs reprises au cœur même de la cité.

Cette évolution illustre également la place croissante qu'occupe aujourd'hui le cyclisme féminin. Une évolution que nous ne pouvons que saluer et soutenir. Voir des athlètes de très haut niveau prendre le départ au centre de Chimay constitue une magnifique vitrine pour leur discipline, mais également une source d'inspiration pour les jeunes générations.

C'est précisément ce que doit permettre un événement sportif de cette ampleur : rapprocher le sport de haut niveau du public.

Notre ambition n'est pas simplement d'accueillir des événements à Chimay. Nous voulons que les Chimaciens puissent les vivre, se les approprier et en devenir les premiers supporters. Lorsque nos écoles, nos habitants, nos associations, nos bénévoles et nos commerçants se retrouvent autour d'un même événement, le sport prend alors une dimension bien plus large que la seule compétition.

Enfin, Binche-Chimay-Binche porte jusque dans son nom la relation particulière qui unit nos deux villes. Au fil des éditions, le partenariat entre Binche et Chimay s'est transformé en une collaboration solide, fondée sur le professionnalisme, la confiance et, surtout, une véritable amitié.

Je remercie toutes celles et ceux qui oeuvrent à la réussite de cette nouvelle édition et souhaite aux coureuses, aux coureurs et au public une magnifique journée de cyclisme.

Et cette année encore, à Chimay, nous serons nombreux au bord des routes pour les applaudir !

PALMARES

HOMMES

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

	VAINQUEUR	2 ^e	3 ^e
1985	Adri VAN DER POEL (NL)	William TACKAERT (B)	Michel DERNIES (B)
1986	Ronny VAN HOLEN (B)	Yves GODIMUS (B)	Walter DALGAL (B)
1987	Willem VAN EYNDE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)	Werner DEVOS (B)
1988	Nico EDMONDS (B)	Jan GOESSENS (B)	Yves GODIMUS (B)
1989	Dominique GAGNE (F)	Carlo BOMANS (B)	Martial GAYANT (F)
1990	Nijdam JELLE (NL)	Corneille DAEMS (B)	Eric VANDERAERDEN (B)
1991	Michel DERNIES (B)	Stefan VAN LEEUWE (B)	Michel VERMOTE (B)
1992	Jean-Marie WAMPERS (B)	Pierre HERINNE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)
1993	Patrick VAN ROOSBROECK (B)	Marcel WUST (D)	Paul HADHEDOOREN (B)
1994	Wilfried NELISSEN (B)	Johan MUSEEUW (B)	Carlo BOMANS (B)
1995	Jelle Nijdam (NL)	Edwig VAN HOOYDONCK (B)	Erwin THUIS (B)
1996	Franck VANDENBROUCKE (B)	Jean-Pierre HEYNDERICKX (B)	Tom STEELS (B)
2010	Elia VIVIANI (I)	Jakob FUGLSANG (CH)	Ruijgh ROB (NL)
2011	Ridiger SELIG (D)	Baden COOKE (AUS)	Adrien PETIT (F)
2012	Adam BLYTHE (GB)	Adrien PETIT (F)	John DEGENKOLB (D)
2013	Janse VAN RENSBURG (ZA)	Bjorn LEUKEMANS (B)	Greg VAN AVERMAET (B)
2014	Zdenek STYBAR (CZ)	John DEGENKOLB (D)	Jens DEBUSSCHERE (B)
2015	Ramon SINKELDAM (NL)	Pim LIGTHART (NL)	Tom VAN ASBROECK (B)
2016	Arnaud DEMARRE (F)	Zdenek STYBAR (CZ)	Jurgen ROELANDTS (B)
2017	Jasper DE BUYST (B)	Matteo TRENTIN (I)	Tom DEVRIENDT (B)
2018	Danny VAN POPPEL (NL)	Yves LAMPAERT (B)	Oliver NAESEN (B)
2019	Tom VAN ASBROECK (B)	Olivier NAESEN (B)	Jos VAN EMDEN (NL)
2020	Epreuve annulée suite à la crise sanitaire COVID 19		
2021	Danny VAN POPPEL (NL)	Rasmus TILLER (NOR)	Lionel TAMINIAUX (B)
2022	Christophe Laporte (F)	Rasmus TILLER (NOR)	Hugo Page (F)
2023	Luca Mozzato (IT)	Edward Theuns (be)	Søren Kragh Andersen (DK)
2024	De Lie Arnaud (BE)	Girmay Biniam (ER)	Fretin Milan (BE)
2025	Meeus Jordi (BE)	Eekhoff Nils (NL)	Laporte Christophe (FR)

DAMES

2021	Sara VAN DE VEL (B)	Loes ADEGEEST (NL)	Nicole STEIGENDA (NL)
2022	Lorena Wiebes (NL)	Marjolein van 't Geloof (NL)	Anniina Ahtosalu (FIN)
2023	Pfeiffer GEORGI. (EN)	Christina SCHWEINBERGER (AUT)	Anniina Ahtosalu (FIN)
2024	FERGUSON Cat (GB)	Christina SCHWEINBERGER (AUT)	Anniina Ahtosalu (FIN)
2025	Wiebes Lorena (NL)	Gillespie Lara (IR)	Confalonieri Maria Giulia (IT)

ORGANISATION

DIRECTION ASBL BINCHE CHIMAY BINCHE

Président d'honneur : Laurent DEVIN

Président : Olivier COUVREUR

Vice-Présidents : Philippe LABAR &
Richard WILLAME

Secrétaire : Georget Blaivie
Bernard HOUDY

Trésorier : Jocelyn FLEURUS &
Antonio PASSARELLO

Manager Sportif : Ludwig DE WINTER

COMPÉTITION

Directeur de course hommes :

Ludwig DE WINTER

Directeurs de course dames :

Justin VAN HOECK

Contact équipes :

Ludwig DE WINTER

Permanence de l'organisation / Presse :

Françoise HARVENT

Responsables site départ - arrivée :

Philippe LIENART - Pierre SOBKOWIAK

Responsable VIP : Marie-Line COTTIN

Speakers : Daniel MANGEAS

Marc CHAVET

Jean-Paul NACKART

📞 ALLO BCB

www.bince-chimay-bince.be

Manager sportif : 0476/41.69.09

Direction course hommes : 0476/41.69.09

Direction course dames : 0484/64.44.06

Responsable site départ - arrivée :
0473/43.02.72

Permanence - Presse : 0473/77.02.30

Responsable VIP : 0477/36.18.28

Responsable site Chimay : 0475/21.28.30

ORGANISATION DEPART DAMES VILLE DE CHIMAY

Le Bourgmestre : Tanguy DARDENNE

L'échevin des Sports : Florent THONET

Coordinateur de l'épreuve :

Vincent DELRUE

Speaker : Alexandre MARLIER

SERVICE MÉDICAL COURSE

Course Hommes :

Medecin 1

Julien De Lanoit : 0460/95.26.59

Medecin 2

Aline Meert : 0496/62.13.32

Course Dames :

Medecin 1

Dr Guillaume Naveau : 0473/27.08.79

Medecin 2

Dr Julie Crevieaux : 0486/95.05.95

Assistant médecin : Loriane Delrue

CENTRE HOSPITALIER DE JOLIMONT-LOBBES

Site de Lobbes

Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes

Tél. 071/52 92 11

Site de Jolimont

Rue Ferrer, 159

7100 La Louvière (Haine-Saint-Paul)

Tél. 064/23 30 11

CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES

Boulevard Louise, 18 - 6460 Chimay

Tél. 060/21 88 11

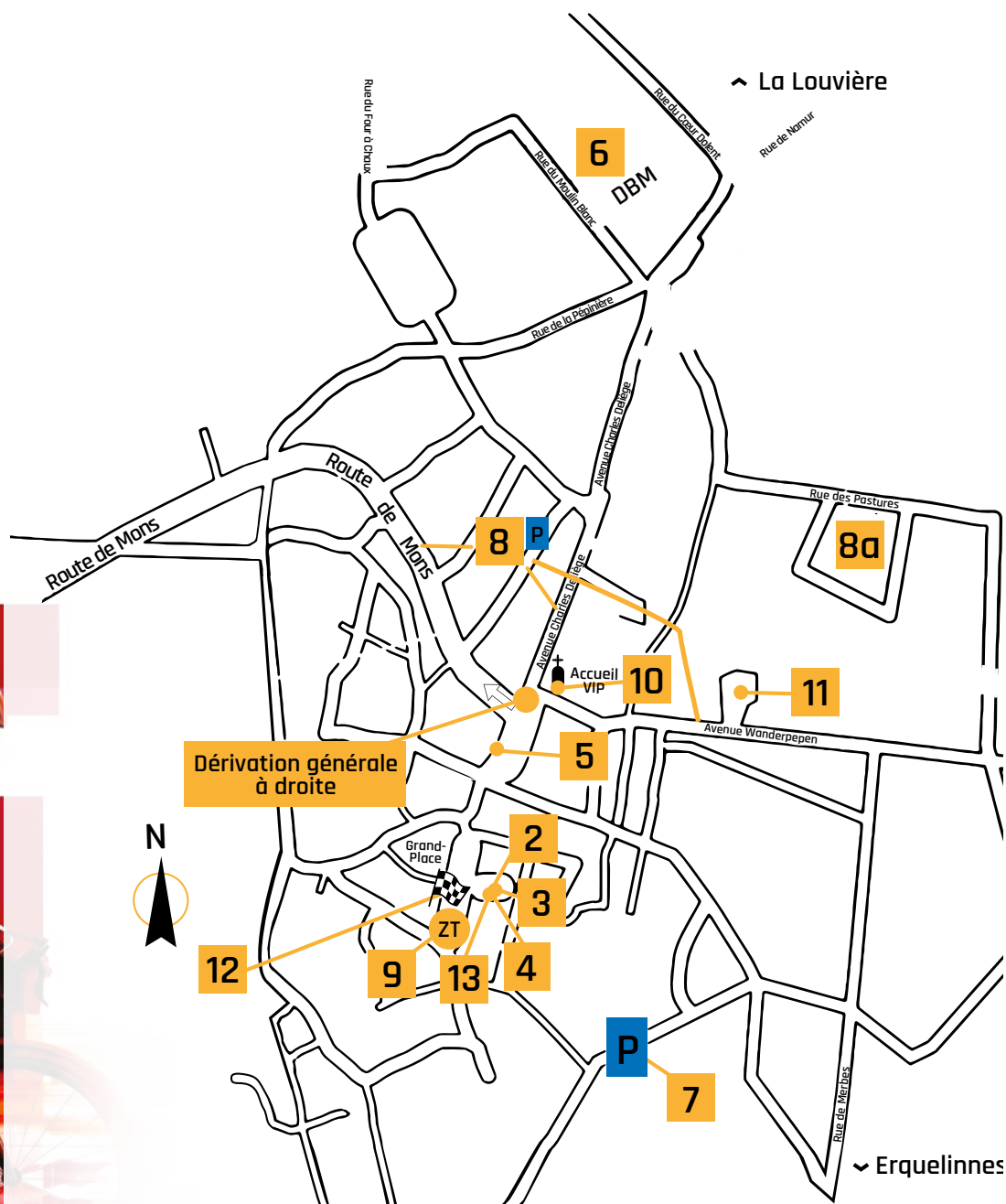
CHU ANDRÉ VÉSALE

Rue de Gozée, 706

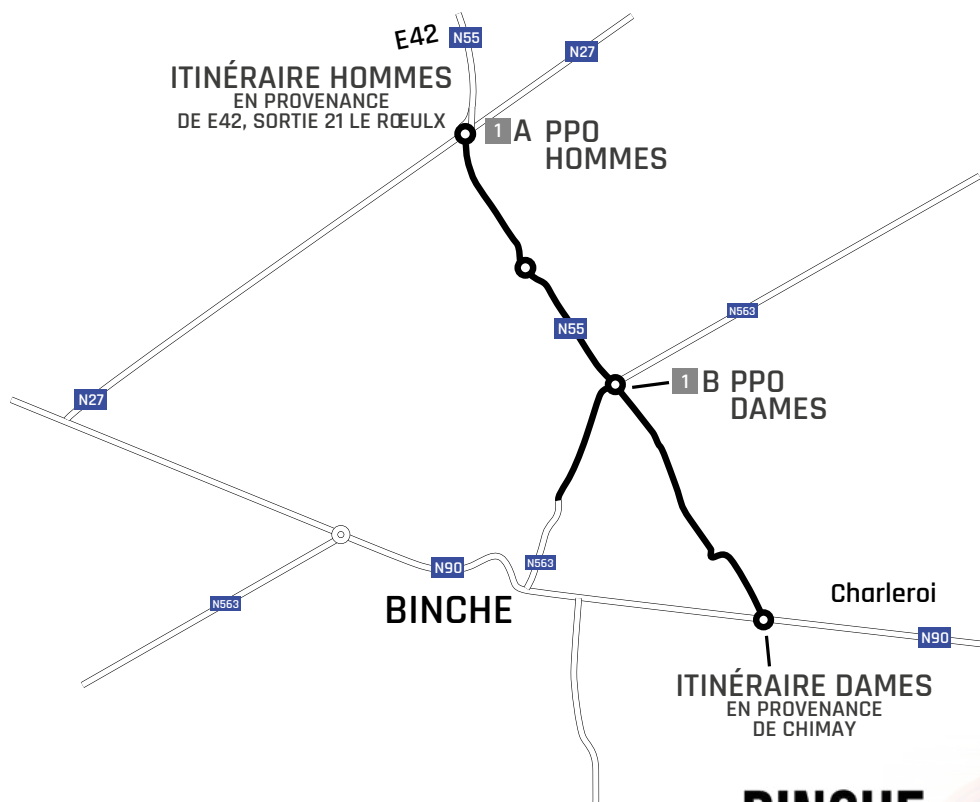
6110 Montigny-le-Tilleul

Tél. 071/92 15 11

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION

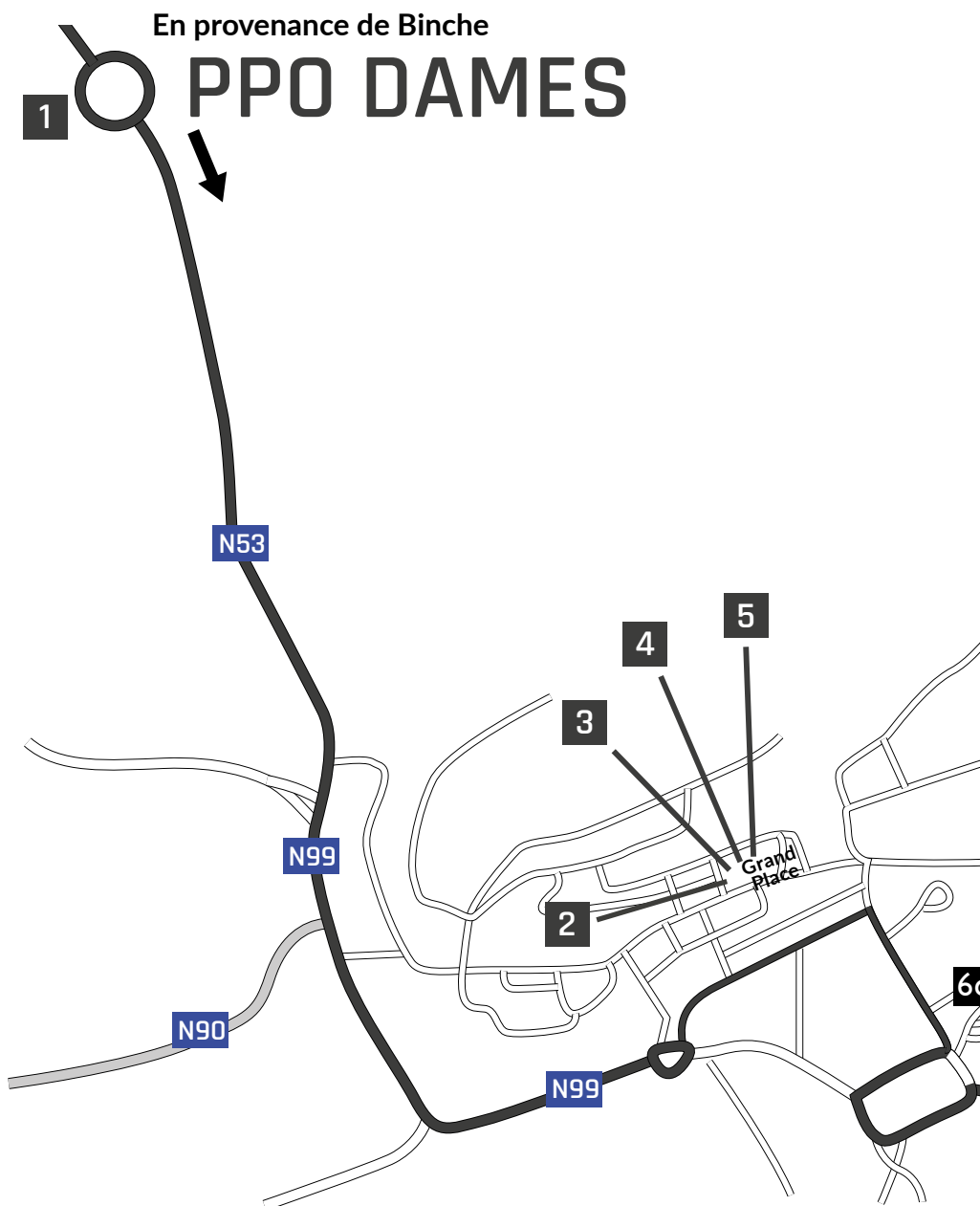


- 1 PPO Hommes (A) et Dames (B)
- 2 Permanence (Hôtel de Ville - Salle des mariages)
- 3 Salle des commissaires (Hôtel de ville de Binche)
- 4 Salle de presse (Hôtel de ville)
- 5 Podium présentation (Avenue Charles Delière)
- 6 DBM vestiaires Hommes et Dames (rue du Moulin Blanc)
- 7 Parking presse - organisation - VIP (rue Saint-Paul)
- 8 Parking Hommes (route de Mons + rue Charles Delière
+ Avenue Wanderpepen)
- 8a Parking Dames (rue des Pastures)
- 9 Zone technique
- 10 Accueil invités (église des Récollets)
- 11 Repas VIP (avenue Wanderpepen, Kursaal)
- 12 Ligne de départ course des hommes et arrivées
- 13 Contrôle anti-dopage (Théâtre communal)

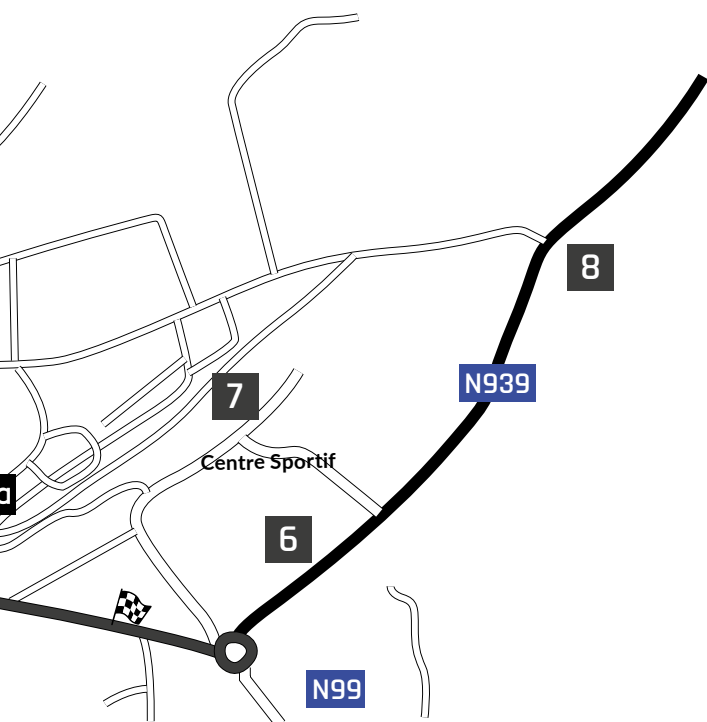


BINCHE
CHIMAY
BINCHE

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION DEPART DAMES



- 1 PPO
- 2 Départ (Grand Place de Chimay)
- 3 Permanence (Grand Place - Hotel de Ville de Chimay)
- 4 Présentation des équipes (Grand Place de Chimay)
- 5 Parking officiels (Grand Place de Chimay)
- 6 Parking équipes (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 6a Parking BUTSPORT (Place des princes)
- 7 Vestiaire (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 8 Km 0



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

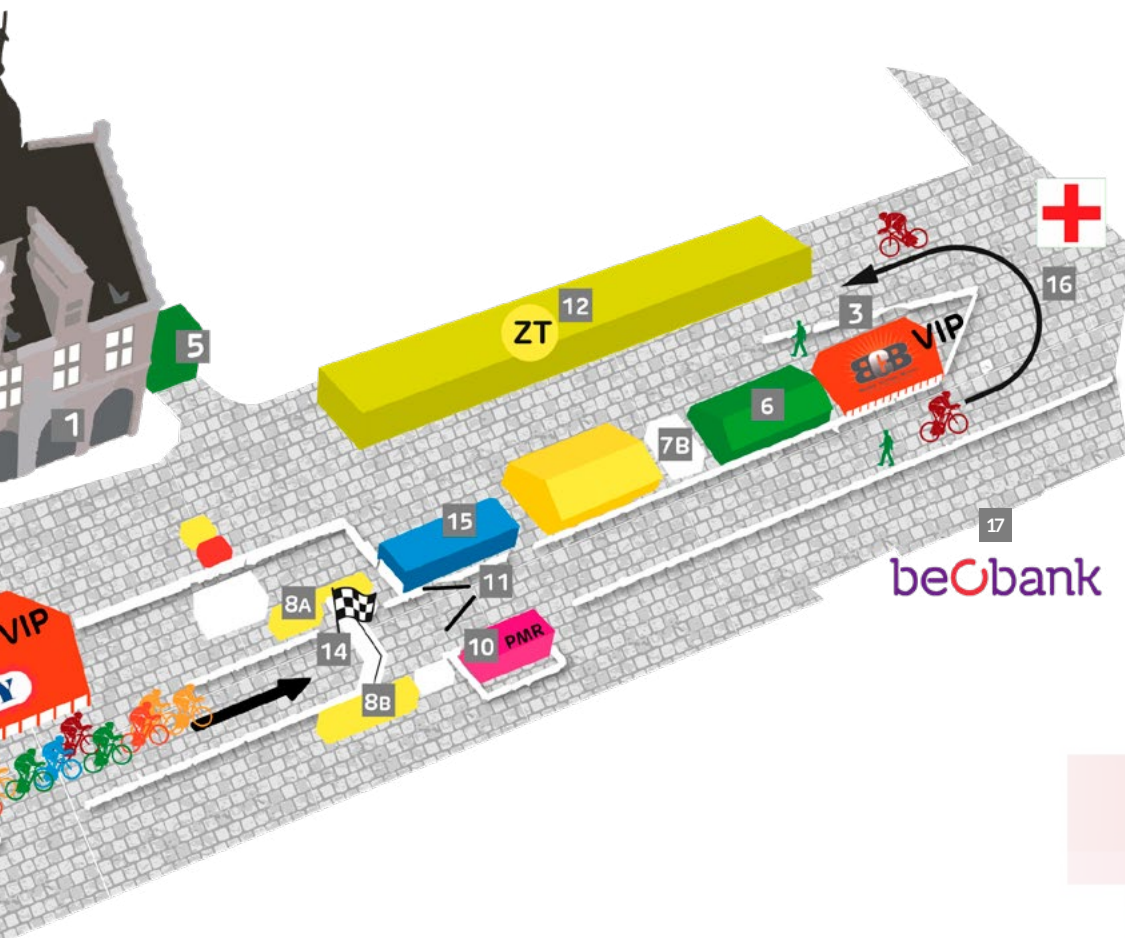
IMPLANTATION

DEPART / ARRIVEE HOMMES

ARRIVEE DAMES

- 1 Permanence (Hôtel de Ville)
- 2 Podium présentation
- 3 Chapiteau VIP. Wanty - BCB
- 4 Contrôle médical (Théâtre communal)
- 5 Toilettes
- 6 Podium protocolaire
- 7 Tonnelles interview - A : départ B : arrivée
- 8a Portique d'arrivée
- 8b Photo-finish
- 10 Zone pour personnes à mobilité réduite
- 11 Zone photographes
- 12 Zone technique
- 13 Dérivation
- 14 Départ hommes et arrivées Grand-Place
- 15 Cabines commentateurs
- 16 Evacuation coureurs
- 17 Beobank VIP





Passage podium



Sens d'arrivée

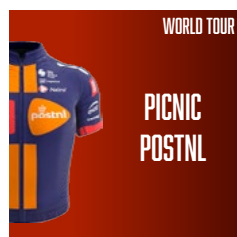
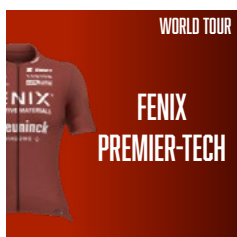
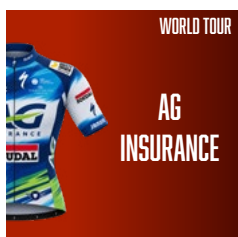


Evacuation coureurs

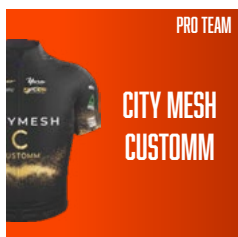
MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

UCI WOMEN'S WORLDTEAMS



UCI WOMEN'S PRO CONTINENTAL TEAMS



CLUB WOMEN'S TEAMS



CLUBS

**DE CEUSTER
ACROG**



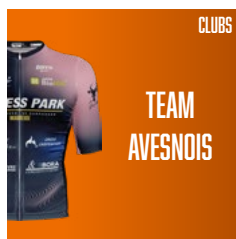
CLUBS

**BELGO
VAN EYCK**



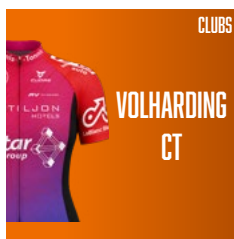
CLUBS

**CARBONBIKE
GIORDANA**



CLUBS

**TEAM
AVESNOIS**



CLUBS

**VOLHARDING
CT**



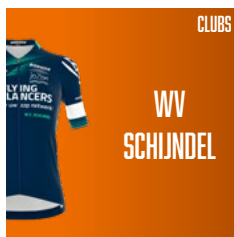
CLUBS

**KOM-PACK
WOMEN**



CLUBS

**FOCA
DYNAPLUS PRO**



CLUBS

**WV
SCHIJNDEL**



CLUBS

**KASSEIEN
FIETS HUIS
CT**

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

PERMANENCE

LUNDI 5 OCTOBRE :
BINCHE - GRAND PLACE
PERMANENCE DE DÉPART

13H - 14H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Hôtel de ville de Binche - 1^{er} étage - Salle Pletinckx

15H : RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 6 OCTOBRE :

VILLE DÉPART : CHIMAY - HÔTEL DE VILLE (GRAND PLACE)

8H : OUVERTURE DE LA PERMANENCE

10H : BRIEFING SÉCURITÉ

10H - 11H10 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES (GRAND PLACE)

11H20 : DÉPART FICTIF

11H30 : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

PARKING ÉQUIPE : Rue des pastures

DIRECTEUR DE COURSE : Justin Van Hoecke : 0489/64.44.06

COURSE DAMES



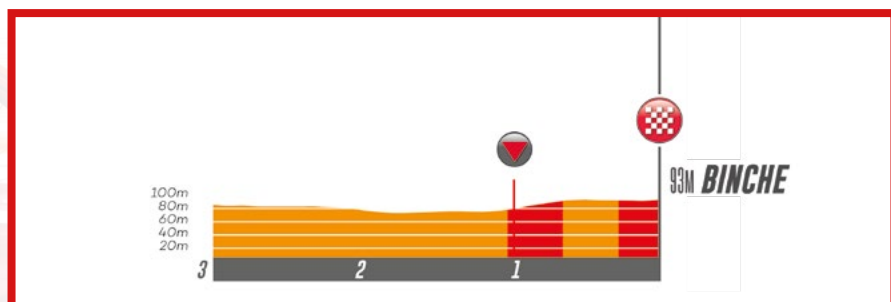
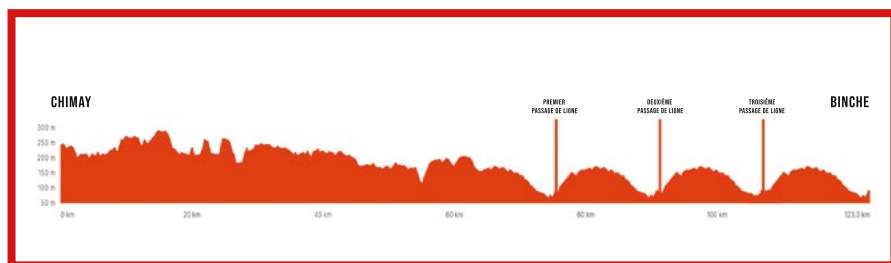
MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

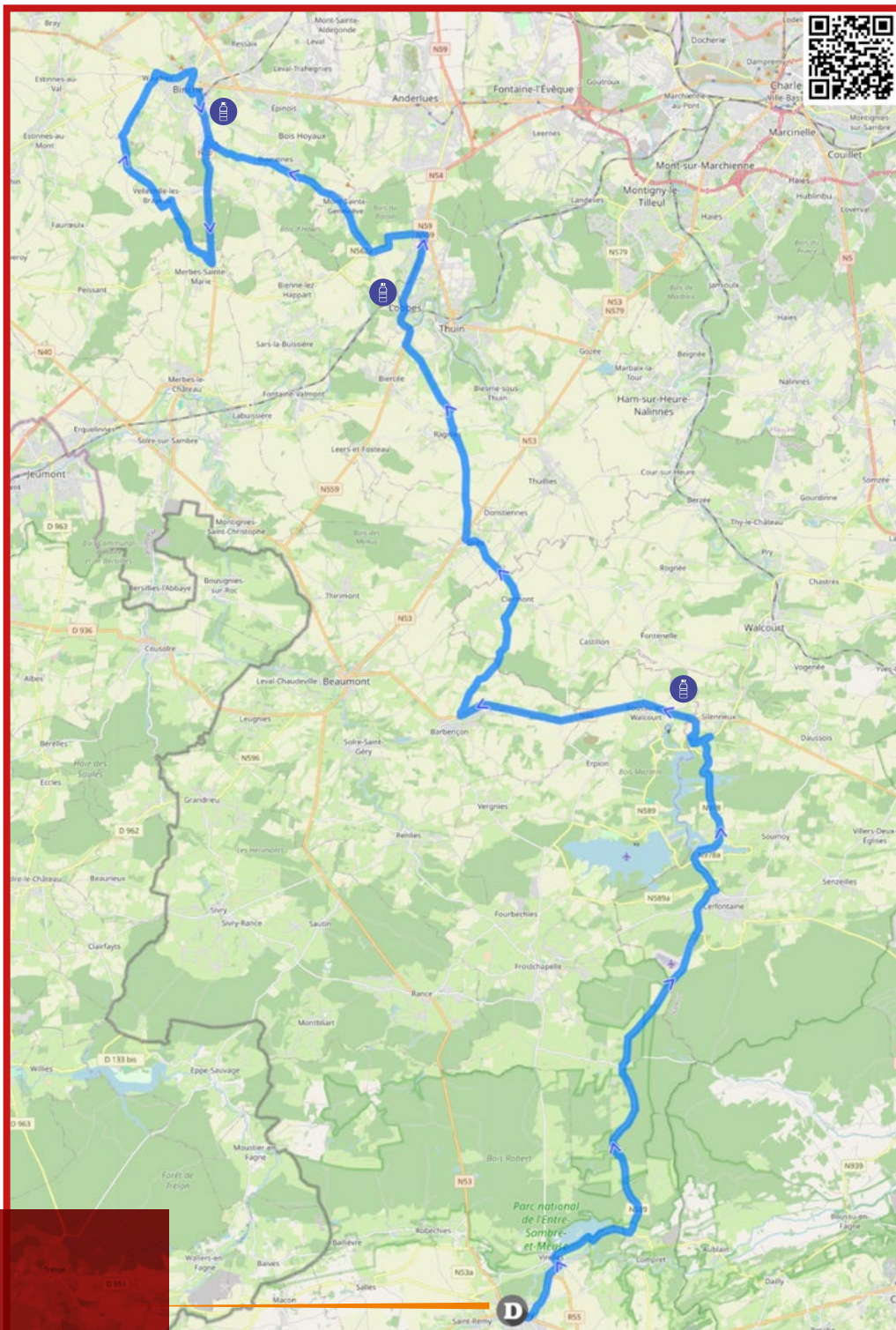
BINCHE CHIMAY BINCHE

ITINERAIRE

Mardi 6 octobre 2026

Communes , entités, rues traversées	Km +	Km -	44	42	40	38
Province du Hainaut						
Chimay						
Départ fictif : Grand Place de Chimay	0		11:20	11:20	11:20	11:20
DÉPART REEL KM0 FACE AU GARAGE VILAIN	0	125,00	11:30	11:30	11:30	11:30
N589 Route des Lacs	15,0	110,00	11:50	11:51	11:52	11:53
N978 Route des Lacs	16,8	108,20	11:52	11:54	11:55	11:56
Cerfontaine						
N978 Barrage de Falenprise	20,8	104,20	11:58	11:59	12:01	12:02
Sommet du petit Poggio	26,1	98,90	12:05	12:07	12:09	12:11
N40 Rue Royale	26,6	98,40	12:06	12:08	12:09	12:12
Boussu-Lez-Walcourt						
RAVITAILLEMENT +/- 2 Km						
Beaumont	32,3	92,70	12:14	12:16	12:18	12:21
Chemin de CLERMONT	34,2	90,80	12:16	12:18	12:21	12:24
Rue de Strée	39,4	69,40	12:23	12:26	12:29	12:32
Lobbès	49,5	75,50	12:37	12:40	12:44	12:48
N559 Rue de la Gratiere	49,9	75,10	12:38	12:41	12:44	12:48
PONT SUR LA SAMBRE	50,3	74,70	12:38	12:41	12:45	12:49
RAVITAILLEMENT +/- 2Km						
N559 Rue des Bonniers	52	73,00	12:40	12:44	12:48	12:52
Rue du Vivier	53	72,00	12:42	12:45	12:49	12:53
Rue de Binche	55,1	69,90	12:45	12:48	12:52	12:57
Binche						
N55 Rue de Merbes ENTREE circuit local	62,2	62,80	12:54	12:58	13:03	13:08
N55 Bon Séjour	63,8	61,20	12:57	13:01	13:05	13:10
SPRINT - Ode's design	63,8	61,20	12:57	13:01	13:05	13:10
Rue des barraques	67,4	57,60	13:01	13:06	13:11	13:16
Rue de L' Étang	71,3	53,70	13:07	13:11	13:16	13:22
Pont Tunnel	71,7	53,30	13:07	13:12	13:17	13:23
N90 Route de Mons	74,8	50,20	13:12	13:16	13:22	13:28
Rue de la Pépinière	75,7	49,30	13:13	13:18	13:23	13:29
Grand Place 1° PASSAGE Prime Ode's design	76,8	48,20	13:14	13:19	13:25	13:31
N55 Rue De Merbes Ravitaillement	77,6	47,40	13:15	13:20	13:26	13:32
N55 Beau Séjour	80,5	44,50	13:19	13:25	13:30	13:37
Grand Place 2° PASSAGE Prime Ode's design	92,4	32,60	13:36	13:42	13:48	13:55
Grand Place 3° PASSAGE Prime Ode's design	108,7	16,20	13:58	14:05	14:13	14:21
Grand Place ARRIVÉE	125	0,00	14:20	14:28	14:37	14:47





REGLEMENT DAMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche Chimay Binche pour Dames » est organisée par l'ASBL « Binche Chimay Binche » et se dispute le mardi 6 octobre 2026 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le directeur de course : Justin Van Hoecke.

Contact Equi pes : De Winter Ludwig .

Le départ sera donné à Chimay à 11h20 et l'arrivée se fera sur la Grand-Place de Binche après 125Km

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et aux moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt-cinq (25) premières coureuses du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5 et 3 points pour les 10 suivantes.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femmes UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureuses par équipe est de minimum 5 coureuses pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureuses. Votre épreuve peut également accueillir des équipes WorldTour (minimum 1, maximum 7).

Art. 4 Permanence :

L'inscription et le retrait des dossards se feront le lundi 5 octobre 2026 de 13h à 14h45 à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand-Place à 7130 Binche. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 5 octobre 2026 à 15h00 au Théâtre communal de Binche, Grand-Place à 7130 Binche

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz - kan 2. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme MG-MERIDA et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

Art. 7 Ravitaillement et Zone de collecte :

a) Ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 77,6 / km 93,4 / km 109,3

b) Zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :
- à Froidchapelle : N40 - km26,9

- à Lobbes : N559 - km50,2 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de l'épreuve « Binche Chimay Binche des Dames » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%).

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2026. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Départ sans signature MAIS présentation des équipes obligatoire selon l'horaire communiqué lors de la réunion des Directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs jaune et noir, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCL

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI.

Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place à 7130 Binche. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(Art. 1.2.077e et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Justin Van Hoecke
+32.494.11.62.28

- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de €3640 selon le tableau ci-contre. PRIMES SPÉCIALES VILLE DE CHIMAY (3000 euros) RÉPARTIES COMME SUIT :

Vainqueur : 1500 euros
2ème place : 1000 euros
3ème place : 500 euros

Art. 22 – Sprints intermédiaires

Une prime d'un montant de 150 € sera attribuée à la vainqueur du sprint intermédiaire disputé au km 63.8.

La lauréate est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour pouvoir percevoir cette prime.

À chaque passage sur la ligne, à l'exception de la ligne d'arrivée, une prime de 150 € sera attribuée à la vainqueur du sprint, soit un total de 3 x 150€.

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560€	11	90€
2	485€	12	90€
3	400€	13	90€
4	250€	14	90€
5	220€	15	90€
6	205€	16	90€
7	195€	17	90€
8	175€	18	90€
9	160€	19	90€
10	90€	20	90€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : PERROT Jean Marc

Juge à l'arrivée : LIEGEOIS Claude

Commissaires : DECLERCQ Laurent
DEMUNTER Patrick
VANDEPEUTE Vincent

Commissaires moto : GERARD François
ANSSENS Jo

Telecom team : VERHASSELT Gino

Radio Tour : 160.10625 Mhz - Kan 2

Info moto : VAN HIMSTE Luc

Speaker Radio Tour : Martin DEFREYNE

Info Moto : OMLOOP Wim

Délégué technique : Pascal EECKHOUT

Résultats : Freddy VAN STEEN

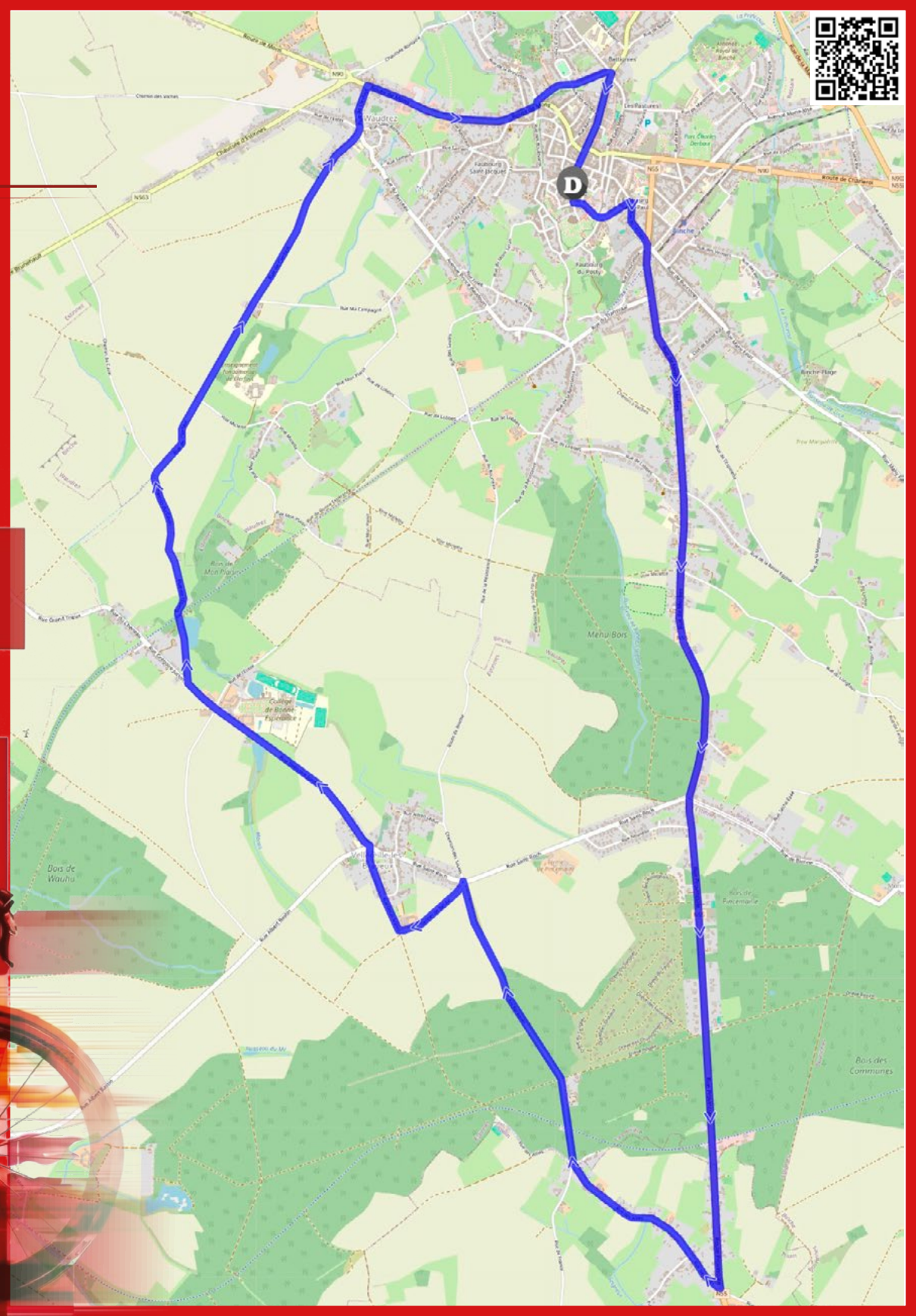
Photo finish : Claude LIEGEOIS

Mail : info@b-c-b.be

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE
BINCHE
CHIMAY
BINCHE

CIRCUIT LOCAL





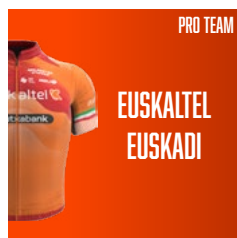
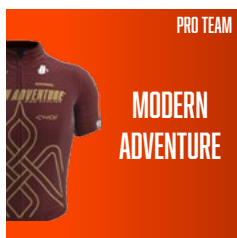
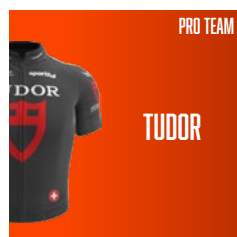
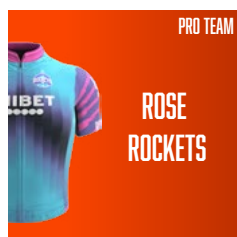
UCI WORLDTEAMS



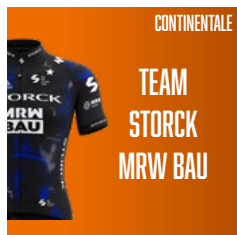
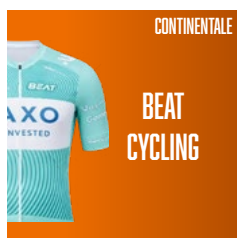
MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

UCI PROTEAMS



CONTINENTALE TEAMS



PERMANENCE

LUNDI 5 OCTOBRE :

HÔTEL DE VILLE - GRAND PLACE - BINCHE

14H-19H : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Rez-de-chaussée – Salle des Mariages

15H -16H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

1^{er} étage – Salle du Conseil

THÉÂTRE COMMUNAL - GRAND PLACE - BINCHE

17H : BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 6 OCTOBRE :

7H30 : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Hôtel de ville - rez-de-chaussée – Salle des Mariages

10H : BRIEFING SÉCURITÉ COURSE

Théâtre communal - Grand Place - Binche

11H – 12H15 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

12H30 : DÉPART FICTIF

12H40 : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

PARKING ÉQUIPES : Route de mons / Avenue Charles Deliège /
Avenue Wanderperpen

DIRECTEUR DE COURSE : Ludwig DE WINTER : 0476/41.69.09

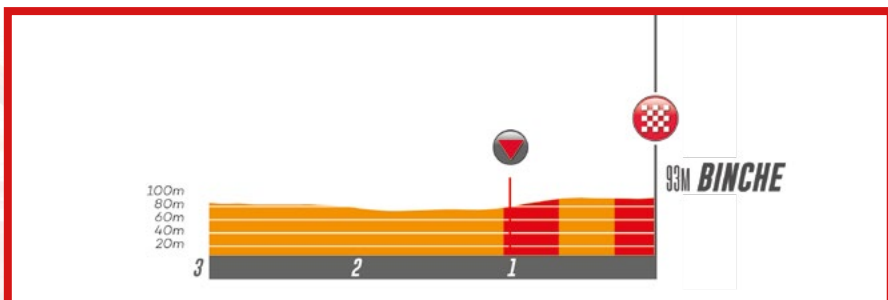
COURSE HOMMES

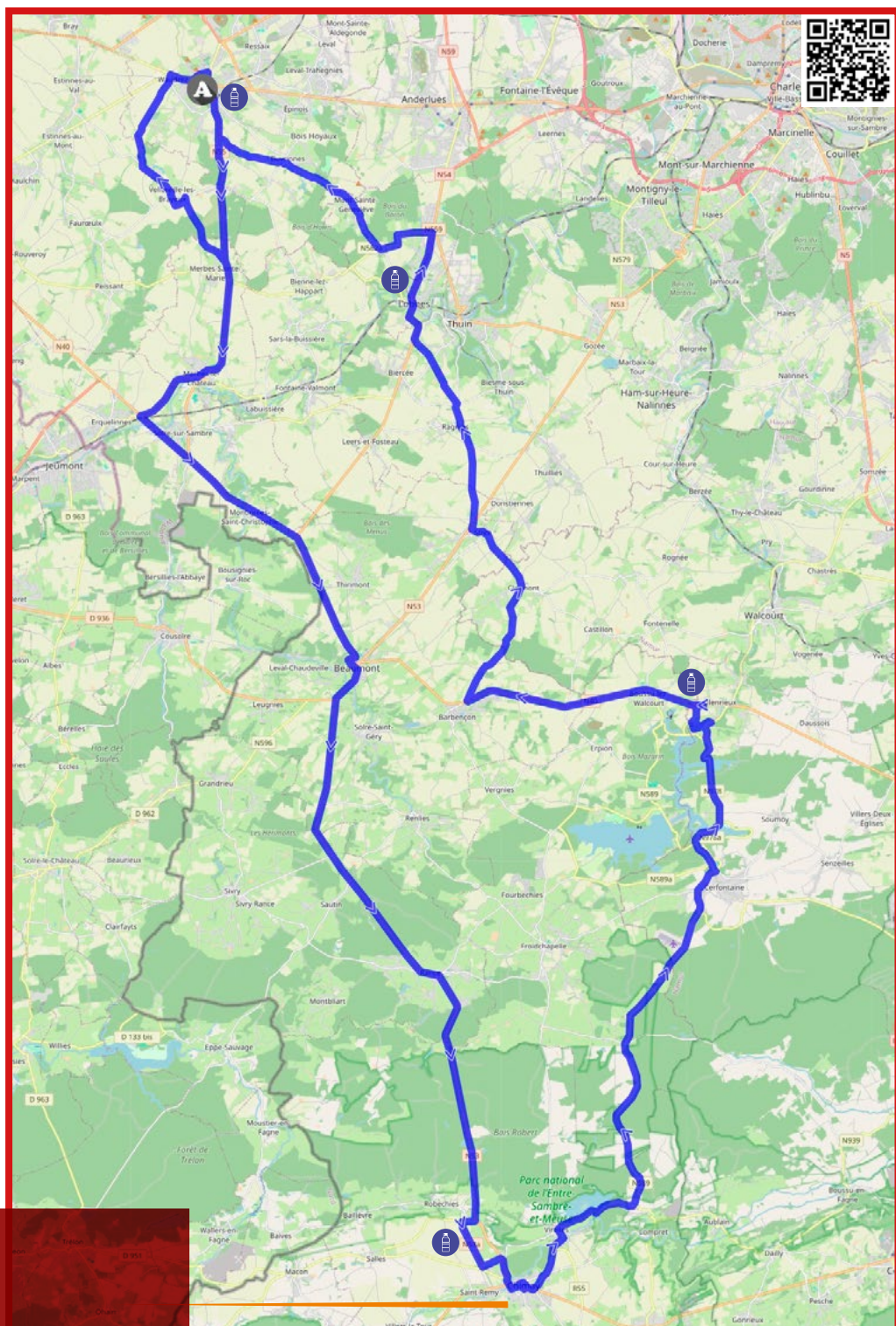


ITINERAIRE

Mardi 6 octobre 2026

Communes , entités, rues traversées	Km +	Km -	48	46	44
Province du Hainaut					
Binche					
Départ fictif :Grand Place BINCHE	0		12:30	12:30	12:30
DÉPART REEL KM0	0	206,8	12:40	12:40	12:40
N561 Rue Saint Martin	8,6	198,2	12:50	12:51	12:51
N561 Rue de Merbes	9,2	197,6	12:51	12:52	12:52
Erquelinnes	9,7	197,1	12:52	12:52	12:53
N561-N40 route de Mons	11,1	195,7	12:53	12:54	12:55
Beaumont	21,8	185,0	13:07	13:08	13:09
N53 Chaussée de Chimay	23,3	183,5	13:09	13:10	13:11
Chimay	29,8	177,0	13:17	13:18	13:20
RAVITAILLEMENT +/- 2 Km	44,3	162,5	13:35	13:37	13:40
N53 Chaussée de Mons	46,7	160,1	13:38	13:40	13:43
SPRINT - CHIMAY Prime Ode's design	49,3	157,5	13:41	13:44	13:47
N939 Rue De Virelles	50,2	156,6	13:42	13:45	13:48
N589 Rue de Froidchapelle	54,7	152,1	13:48	13:51	13:54
Cerfontaine	64,3	142,5	14:00	14:03	14:07
Route des Lacs	66,9	139,9	14:03	14:07	14:11
N978 Barrage de Falenprise	70,3	136,5	14:07	14:11	14:15
Sommet du petit Poggio	75,2	131,6	14:14	14:18	14:22
N40 Rue Royale	75,8	131,0	14:14	14:18	14:23
Boussu-Lez Walcourt	75,8	131,0	14:14	14:18	14:23
RAVITAILLEMENT +/- 2Km					
Beaumont	81,3	125,5	14:21	14:26	14:30
Chemin de CLERMONT	83,9	122,9	14:24	14:29	14:34
Rue de Strée	88,6	118,2	14:30	14:35	14:40
Lobbès					
N559 Rue de la Gratiere	98,9	107,9	14:43	14:49	14:54
PONT SUR LA SAMBRE	99,4	107,4	14:44	14:49	14:55
RAVITAILLEMENT +/- 2Km					
N559 Rue des Bonniers	101,2	105,6	14:46	14:52	14:58
Rue du Vivier	102,3	104,5	14:47	14:53	14:59
Rue de Binche	104,3	102,5	14:50	14:56	15:02
Binche	107	99,8	14:53	14:59	15:05
N55 Rue de Merbes Entrée Circuit local	111,4	95,4	14:59	15:05	15:11
N55 Beau Séjour	113	93,8	15:01	15:07	15:14
Rue des barraques	116,7	90,1	15:05	15:12	15:19
Rue de L' Étang	120,5	86,3	15:10	15:17	15:24
Pont Tunnel	120,7	86,1	15:10	15:17	15:24
N90 Route de Mons	124	82,8	15:15	15:21	15:29
Rue de la Pépinière	124,7	82,1	15:15	15:22	15:30
Grand Place 1° PASSAGE Prime Ode's design	125,8	81,0	15:17	15:24	15:31
RAVITAILLEMENT +/- 2Km	127,8	79,0	15:19	15:26	15:34
Beau-Séjour- route de Merbes	129,5	77,3	15:21	15:28	15:36
Grand Place 2° PASSAGE Prime Ode's design	141,2	65,6	15:36	15:44	15:52
Grand Place 3° PASSAGE Prime Ode's design	157,6	49,2	15:57	16:05	16:14
Grand Place 4° PASSAGE Prime Ode's design	174	32,8	16:17	16:26	16:37
Grand Place 5° PASSAGE Prime Ode's design	190,4	16,4	16:38	16:48	16:59
Grand Place ARRIVÉE	206,8	0,0	16:58	17:09	17:22





REGLEMENT HOMMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche-Chimay-Binche Mémorial Frank Vandenbroucke » est organisée par l'asbl « Binche-Chimay-Binche » et se dispute le mardi 6 octobre 2026 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Le Directeur de course est Ludwig De Winter, Rue du Grand Cavin, 1F - B-7130 à BINCHE : + 32.476.41.69.09. Contact équipes : Ludwig De Winter.

Le Départ fictif est prévu à 12h30 et le réel à 12H40 de BINCHE et l'arrivée est située à BINCHE après 206 KM

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites et moins de 23 ans, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1.

L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes; UCI World Tour, UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale.

Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 5 octobre 2026 de 15h à 16h45 heures à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand Place à 7130 Binche.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 5 octobre 2026 à 17h heures au Théâtre communal, Grand Place à 7130 Binche en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz - kan 1. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme MG-MERIDA et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

Art. 7 Zone de collecte :

- a) Ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 127,8 / km 142,3 / km 158 / km 175,1
- b) Zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :
 - à Beaumont : N594 - km 44,3
 - à Froidchapelle : N40 - km 75,8
 - à Lobbes : N559 - km 99,4 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration

avec la Ville, se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de « Binche-Chimay-Binche » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2026. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion de directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs jaune et noir, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI,

le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation anti dopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Ludwig De Winter
+ 32.476.41.69.09

- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires
- Les commissaires
- Le commissaire-juge à l'arrivée
- Les commissaires à moto

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.520 € selon le tableau ci-dessous :

Art. 22 – Sprints intermédiaires

Un prix en nature, composé de produits de Chimay, accompagné d'une prime d'un montant de 150 €, sera offert au vainqueur du sprint disputé au km 49.

Le lauréat est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour pouvoir percevoir ce prix.

À chaque passage sur la ligne, à l'exception de la ligne d'arrivée, une prime de 150 € sera attribuée au vainqueur du sprint, soit un total de 5 x 150€.

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : GOUVENOU Thierry

Juge Arrivée : EECKHOUT Pascal

Commissaires : FOLLON Eric
WILLEMS Cédric
TONGLET Bernard

Commissaires moto : DE MEY Sébastien
LEJEUNE Denis

Telecom Team : Michel HAVELANGE

Radio Tour : 164.63125 Mhz - Kan 1

Speaker Radio Tour : Freddy HAVELANGE

Info Moto : GEEROMS Theo

Délégué technique : Pascal EECKHOUT

Résultats : Freddy VAN STEEN

Photo finish : Claude LIEGEOIS
Benoit VANDENBULCKE

Mail : info@b-c-b.be



PARTAGEZ UN MOMENT D'EXCEPTION AVEC LES BIÈRES ET FROMAGES DE CHIMAY



Une bière brassée avec savoir se déguste avec sagesse



**TALENT
RECHERCHÉ ?**

Et trouvé !

Parce que c'est possible **lotto**

AVEC LE SOUTIEN DE



Wallonie



Police



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Adeps • pro

REMERCIEMENTS

LE RONDEAU | FLEURS MICHAËL | CX-COM
CHAPITEAU PAUCOT ET FILS | HIGH SECURITY | RMS SONORISATION
ET TOUS LES BÉNÉVOLES

rtbf
SPORT

★EUROSPORT

SPORZA

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

rtbf
VIVACITÉ

DH | LES SPORTS+

PARTENAIRES PRINCIPAUX



minimax[®]
ADOUCCISSEUR D'EAU



Avec le soutien de
Binche.



beCbank



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



A close-up, slightly low-angle shot of a Black man with a short beard and mustache, smiling broadly and looking down. He is wearing a dark blue Mewa jacket with black accents on the shoulders and elbows. The jacket has a high collar, a zipper, and a small Mewa logo patch on the sleeve. The background is a plain, light gray.

Durabilité : avec Mewa, vous
améliorez non seulement votre image
mais aussi votre bilan écologique.

Mewa

Changer de braquet pour mes projets ? Choisissez une banque où chaque question compte.

Beobank Binche

Grand Place 30,
7130 Binche
064 55 76 70
SRL EGC Finances

Beobank Chimay

Rue de l'Athénée 38,
6460 Chimay
060 28 00 00
SRL MDC Finances



minimax[®]

ADOUCCISSEUR D'EAU

